



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 27 FEVRIER 2018

Convocation du 22 Février 2018

L'an deux mil dix huit, et le vingt sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

**Présents :** M. LEREVEREND Benoît (adjoint).

Mme LECELLIER Sophie - Mme MARIE ROSALIE Christèle – M. GOUET Jérôme - Mme MOREAUX Sophie – M. PIGEON Michaël – - M. DUVAL Benjamin - M. AUDOUX Jérôme – Mme LEROYER Sandrine.

**Pouvoirs :** M. TOURGIS Lionel à M. LEREVEREND Benoît – M. LOYANT Jean-Marie à Mme FARCY Annick – Mme DUPORT Delphine à Mme LEROYER Sandrine.

**Absente :** Mme SOREL Audrey

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 22 février 2018, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 27 février 2018 à 20 h 30 et a pu délibérer sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Mme MARIE ROSALIE Christèle

Madame le Maire informe la démission de Madame ALMIRE Corinne de son mandat de conseillère municipale ; démission motivée par des raisons professionnelles. Celle-ci prend effet au 21.02.2018. Monsieur le Préfet en été aussitôt informé.

Le compte rendu de la séance du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1 refusé »
- certificat d'urbanisme : 2
- déclaration d'intention d'aliéner : 2
- déclarations de travaux : 0

### DELIBERATIONS

► **Mise à disposition partielle de l'atelier municipal à la communauté urbaine Caen la Mer :**

Madame le Maire donne des explications sur le contenu de la convention de mise à disposition partielle de l'atelier municipal au profit de la communauté urbaine.

Le conseil municipal donne son autorisation à signer cette convention qui est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Dossiers et demandes de subventions :** Madame le Maire demande l'autorisation de demander des subventions DSIL et APCR pour les accès PMR des bâtiments suivants :

- Ecole maternelle : cheminement - Eglise : cheminement de l'entrée cimetière jusqu'à la porte de l'Eglise – Gymnase : équipement pour s'asseoir dans la douche – Salle polyvalente : lave-main, ferme porte.

Dossiers qui représentent une estimation de travaux s'élevant à 20 570 € HT

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Fusion des écoles maternelle/élémentaire** : L'Académie souhaite que notre commune accepte de fusionner les écoles maternelle et élémentaire.

A ce sujet, Madame le Maire a eu la visite du représentant de l'IEN circonscription Caen-Ouest, le 18 janvier.

Le 5 février, accompagnée de Monsieur Loyant adjoint, elle a rencontré Monsieur l'Inspecteur-directeur Académique adjoint, afin de conserver les 4 classes en maternelle sans fusionner.

Compte tenu de l'effectif en maternelle à la rentrée 2017, l'Académie estime qu'elle n'aurait pas dû ouvrir une 4<sup>e</sup> classe et que si la commune n'accepte pas la fusion, cette classe sera fermée.

Après cet exposé et débat, compte tenu des effectifs prévisionnels dans les années à venir, le conseil municipal a émis un avis défavorable à la fusion des 2 écoles.

- 12 voix contre la fusion

- 1 abstention

## INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **Révision n°1 du SCOT (Schéma d'Orientation du Territoire)** : Le SCOT actuellement en vigueur est celui d'octobre 2011, modifié en décembre 2016. Il sera appliqué jusqu'à l'achèvement de la procédure de la révision.

Déroulement prévisionnel : enquête publique début 2019 – approbation fin 2019. Réunion publique dans chaque EPCI membre. 150 communes concernées en 2017 représentant 352 000 habitants.

## INFORMATIONS DIVERSES

► **Organisation de l'école - rentrée 2018** : Le 22 février 2018, nous avons reçu un avis favorable de Monsieur l'Inspecteur-Directeur de l'Académie et nous précisant que cette nouvelle organisation sera présentée au prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale.

► **Garderies** : l'aménagement du mobilier a été réalisé ce jour.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21 h 20 minutes.